

«Pour un partenariat réussi dès la première scolarisation »

Préambule

Ce document a pour volonté :

- d'accompagner la réflexion des équipes d'école et des partenaires de la petite enfance pour une scolarisation réussie dès l'entrée à l'école.
- de prendre en compte les besoins spécifiques des enfants primo-arrivants et de définir des objectifs assignés à leur première scolarisation.

La réussite de la première scolarisation s'appuie sur l'équipe enseignante, les parents d'élèves, les représentants des collectivités territoriales, les services et structures de la petite enfance.

Les objectifs d'un partenariat réussi :

- ➔ rechercher la cohérence des actions
- ➔ mettre du sens et travailler dans le même sens
- ➔ prendre appui sur le PEDT, outil pour atteindre ces objectifs

Chapitre 1 : Identification et connaissance des partenaires autour de l'enfant

Se connaître et se reconnaître.

Travailler ensemble en visant la complémentarité des partenaires.

Mettre en place des actions pour se rencontrer, se connaître et bâtir des projets.

Les acteurs :

- l'équipe enseignante
- les enseignants spécialisés
- le psychologue scolaire
- l'équipe de circonscription
- les parents
- les ATSEM
- le médecin scolaire
- la municipalité (les services de la petite enfance municipaux)
- le PRE (programme de réussite éducative)
- la PMI
- les associations partenaires
- les associations de parents d'élèves
- les associations de parents dans la commune
- les structures médico-sociales (CAMSP, CMP, SESSAD...)
- les structures sociales (MDS Maison du Département Solidarité du Conseil Départemental, Centres sociaux...)
- les professions libérales (orthophoniste, ergo-thérapeute, psychomotricien...)
- les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant)
- les LAEP (lieux d'accueil parents / enfants)
- les porteurs de projets, de soutien et d'accompagnement à la parentalité
- les Réseau Parentalité 62

Les partenaires dans l'école :

• les ATSEM

Il est important d'associer les ATSEM au projet de première scolarisation en respectant le rôle et le statut de chacun.

Elles sont proches des enfants, présentes dans les gestes de la vie quotidienne (passage aux toilettes, habillage, sieste...).

L'ATSEM est un membre de l'équipe éducative. Elle peut faciliter le lien entre la famille et l'école.

L'ATSEM de par ses compétences professionnelles, permet de garantir la qualité de la vie de l'enfant à l'école maternelle : niveau de langue modélisant, postures, qualités relationnelles adaptées aux besoins des jeunes enfants.

Il est important que l'employeur (le Maire de la commune) facilite l'implication des ATSEM au projet de première scolarisation.

• les parents

Les parents sont les premiers partenaires de l'école. Ils sont des partenaires privilégiés. Les familles partagent la connaissance de leur enfant pour faciliter la première scolarisation.

• les professionnels de la petite enfance dans l'école : un accompagnement spécifique pour des besoins spécifiques

Les professionnels de la petite enfance sont associés au projet de première scolarisation pour apporter leur éclairage sur les besoins spécifiques du jeune enfant et sur son développement global. Ils favorise également une continuité dans la prise en charge des jeunes enfants.

Une meilleure cohérence des actions de chacun :

- Les partenaires du secteur médico-social apportent un regard affiné sur les conditions d'épanouissement de l'enfant.

- Les partenaires de la petite enfance facilitent le passage entre les structures partenaires et l'école pour éviter les ruptures (multi-accueil, crèche, garderie, halte garderie, classe passerelle, relais des assistantes maternelles...).

Chapitre 2 : Cohérence et complémentarité

Pourquoi établir des contacts avec les partenaires ?

Montrer que l'enfant est au sein d'un réseau de professionnels de la petite enfance.

Travailler ensemble, c'est agir ensemble au service de l'enfant et de sa famille.

Instaurer un climat de confiance entre l'école et les partenaires.

Informé et explicite pour rendre l'école visible.

Mettre en place une co-éducation pour éviter les ruptures.

Chaque intervenant est conscient de la richesse apportée par l'autre.

Chaque partenaire est partie prenante de ce projet de première scolarisation.

Le partenariat inclut l'ensemble des acteurs ainsi que les parents dans le respect des fonctions de chacun, dans la confiance et la volonté de parvenir à une meilleure compréhension du jeune enfant et de ses besoins particuliers.

L'objectif commun est de faciliter la première scolarisation.

Comment établir des contacts ?

Prendre appui sur le PEDT pour établir des contacts.

Nécessité de s'inscrire dans une démarche de projet et de partenariat sur un secteur identifié.

Construire conjointement le projet de première scolarisation (école / partenaires) pour identifier et traiter les modalités d'accueil.

Rechercher la cohérence, la complémentarité des actions de chacun.

Accompagner les familles et faciliter la prise en charge des jeunes enfants.

Le directeur de l'école prendra les contacts avec les partenaires et avec les professionnels agissant auprès de la petite enfance afin d'envisager en concertation les enjeux et les modalités d'une collaboration.

Il invitera les partenaires au conseil d'école pour qu'ils présentent leurs structures et leurs missions.

Le directeur de l'école sera réceptif aux invitations, sollicitations extérieures des partenaires.

Réfléchir aux modalités de rencontres entre les partenaires et l'école

Avant toute intervention, définir les objectifs et fixer les contenus ensemble :

- définir les rôles,
- participer aux diverses réunions,
- élaborer des projets en partenariat,
- participer à des actions ponctuelles (exemple : la semaine de l'école maternelle, la grande lessive...).

- Prévoir une réunion des parents des enfants primo-arrivants pour présenter les différents partenaires, leurs rôles, leurs missions et les activités proposées dans les différentes structures de petite enfance.
- Inviter les partenaires pour leur présenter le projet de première scolarisation et échanger pour gagner en efficacité.
- Prévoir des réunions régulières pour permettre d'optimiser au mieux le dispositif de liaison.
- Construire une continuité entre la petite enfance et l'école.
- Mettre en place des actions, par exemple un « café des partenaires » au sein de l'école pour favoriser les rencontres et tisser des liens.
- Organiser une semaine des partenaires (à l'image de « la semaine de l'école maternelle »). Les partenaires sont accueillis dans l'école pendant cette semaine particulière pour des actions spécifiques (exemple : réunion autour d'une thématique...).
- Envisager des actions de formation associant les partenaires et les enseignants portant sur la connaissance des enfants de moins de 3 ans et les spécificités du dispositif d'accueil et de scolarisation.

Chapitre 3 : La co-éducation

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et à leur côté plusieurs acteurs forment une chaîne éducative qui permet à l'enfant de grandir.

Les différents intervenants (enseignants, ATSEM, professionnels de la petite enfance...), veillent à coordonner leurs interventions, rendant possible une démarche de co-éducation dans le respect des rôles et des statuts de chacun, en associant les parents.

- Aider les parents à comprendre l'école.
- Ouvrir l'école et les classes plusieurs fois dans l'année et à différents moments.
- Accueillir les parents volontaires par petits groupes.
- Agir pour favoriser la co éducation.
- Construire des actions autour des outils existants favorisant la co-éducation (exemple : la mallette des parents maternelle).
- Mettre en place des actions diverses en direction des parents : café des parents, réunion sur une thématique...
- Proposer des ateliers parents / enfants pour que le parent agisse avec son enfant.
- Mettre en place des ateliers sur des thèmes précis avec les partenaires concernés afin de mieux connaître les potentialités de son enfant et les attentes de l'école.

Des ressources

- Préconisations de l'observatoire de l'école maternelle 2013-2014 : document départemental « Proposition pour une scolarisation réussie des enfants de moins de trois ans en écoles maternelles et primaires »
- La mallette des parents à l'école maternelle
- Le nouveau programme 2015 pour l'école maternelle
- Les documents ressources Eduscol
- Le référentiel de compétences du professeur d'école exerçant en école maternelle 2009
- La circulaire du ministère de l'éducation nationale n°2013-142 du 15 octobre 2013 : « Relations écoles-parents. Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ».